

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille onze, le treize septembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
6 septembre 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Procuration : 4
Votes : 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, MISTRAL Christelle, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette, DELABRE Eric a donné procuration à MISTRAL Christiane, NIETO Corinne a donné procuration à ROSELLO Louis, MARCEL David a donné procuration à TROUSSEL Marc.

Excusés : GAVANON Michel, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité a profondément modifié le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité dans un souci de mise en conformité avec les dispositions communautaires de taxation de l'électricité.

Ainsi la taxe communale qui précédemment était calculée sur la base d'une fraction de la facture acquittée par le consommateur par application d'un taux fixé par la commune (8% pour Eyragues) est désormais assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème établi de la façon suivante :

- Consommations individuelles et professionnelles issues d'installations inférieures à 36 KV_a : 0,75 € par mégawattheure
- Consommations professionnelles issues d'installations supérieures à 36 KV_a : 0,25 € par mégawattheure

Les communes ont la possibilité d'appliquer à ces tarifs un coefficient multiplicateur

compris entre 0 et 8 pouvant faire l'objet d'une actualisation annuelle en proportion de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

Pour 2012, le coefficient communal maximum peut ainsi être porté à 8,12.

Les motivations, conditions et effets de la réforme sont présentés et M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le coefficient multiplicateur pour 2012 à 8 et précise que ce coefficient pourra être revu pour 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour la commune d'Eyragues, à compter du 1er janvier 2012, à 8.

1.2. Virements de crédits (D)

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'au regard de l'exécution budgétaire 2011 il est nécessaire de procéder aux virements de crédits en section d'investissement du budget général et du budget de l'eau tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

Budget Général – Section d'Investissement		Dépenses
Article 231517	Travaux divers	- 6 400,00 €
Article 205	Logiciels	+ 6 400,00 €

Budget annexe de l'Eau – Section d'Investissement		Dépenses
Article 2315	Immobilisations en cours	- 16 100,00 €
Article 1641	Emprunts en euro	+ 16 100,00 €

Budget annexe de l'Eau – Section d'Investissement		Dépenses
Article 6152	Travaux sur biens immobiliers	- 21 400,00 €
Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 21 400,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces virements de crédits.

1.3. Attribution d'une subvention à la commune par le Département d'un montant de 36.000 € (I)

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement consécutive aux intempéries de septembre 2010 déposée par la Commune auprès du Département, la Commission permanente en date du 24 juin dernier a approuvé l'attribution d'une aide financière d'un montant de 36.000 € correspondant à 30 % d'un montant de travaux de 120.000 €.

M. le Maire précise qu'une demande de financement pour ce dossier a également été adressée au Conseil Régional dont la décision devrait être prise lors de la prochaine session de la Commission Permanente le 23 septembre prochain.

M. le Maire rappelle que suite à l'épisode neigeux de janvier 2010, le Département et la Région avaient également soutenu la Commune à hauteur respective de 54 074 € et de 33 796 €.

M. le Maire salue ces engagements démontrant la solidarité du Département et de la Région envers la Commune d'Eyragues.

**1.4. Attribution d'une subvention à la commune par l'Etat (Réserve parlementaire)
d'un montant de 12.000 € (I)**

Rapporteur : Max GILLES

Comme suite à la demande de financement au titre de la Réserve parlementaire déposée par la Commune pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour les écoles, M. le Député a informé la commune par courrier du 22 août de la validation de cette demande par le Ministre de l'Intérieur et l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 €.

M. Michel LEYDET précise que cette subvention permettra de financer le renouvellement du matériel informatique de l'école Gabriel Péri ainsi que du mobilier et du matériel scolaire.

1.5. Attribution d'une subvention à la Confrérie de Saint-Eloi (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil qu'auparavant, dans le cadre de l'organisation des festivités de la Saint Eloi, la Confrérie collectait directement les droits de place auprès des forains.

Cette pratique étant contraire à la réglementation puisqu'il n'est pas permis à une personne de droit privé de percevoir des redevances d'occupation du domaine public, ces droits de place sont désormais perçus par la Commune.

Afin de ne pas mettre la Confrérie de Saint Eloi, organisatrice de cette manifestation, en difficulté du fait de ces nouvelles modalités, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 400,00 € à son profit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 400,00 € à la Confrérie de Saint-Eloi.

1.6. Fixation de la dotation scolaire 2011/2012 (D)

Rapporteur : Michel LEYDET

Chaque année la commune attribuait une dotation à l'école primaire pour le financement des achats de manuels scolaires, de matériels spécifiques et certains achats courants de fonctionnement. Cette dotation était jusqu'alors fixée à 35 € / élève.

L'école Gabriel Péri a sollicité une enveloppe spécifique d'un montant de 2.000 € pour les achats courants en complément de cette dotation, le renouvellement de manuels s'avérant urgent du fait de changement de programmes.

Le bureau municipal propose de porter cette dotation à 40 € / élève pour l'année scolaire 2011/2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la dotation scolaire versée à l'école Gabriel Péri à 40 € / élève pour l'année scolaire 2011/2012.

2. Affaires administratives

2.1. Modification du tableau des effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil que suite à la réforme de la catégorie B et aux évolutions du personnel, il y a lieu de rectifier le tableau des effectifs de la commune et d'approuver le nouveau tableau entérinant les évolutions suivantes :

- Transformation du grade de Technicien supérieur territorial en Technicien Principal de 2^{ème} classe
- Transformation du grade d'ETAPS 2^{ème} classe en ETAPS
- Passage d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 30h hebdomadaires à 31,23h hebdomadaires
- Passage d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 27h hebdomadaires à 29h hebdomadaires

L'ensemble des modifications ainsi apportées sont transcrites dans le tableau ci-après que le Conseil Municipal est invité à approuver :

Cat	Grade	Nb de postes	Nature Temps complet (TC) Temps non complet (TNC)	Durée (en heures)	Pourvu	Non Pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE						
C	Adjoint administratif de 2ème classe	1	TC	35	1	
C	Adjoint administratif de 1ère classe	1	TC	35	1	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	TC	35	1	1
B	Rédacteur	1	TC	35		1
B	Rédacteur principal	2	TC	35	2	
A	Attaché	1	TC	35		1
A	Attaché principal	1	TC	35	1	
A	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1	TC	35		1
FILIERE TECHNIQUE						
C	Adjoint technique de 2ème classe	14	TC	35	12	2
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	30	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	31,23	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	31	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	29	1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	23,5	1	
C	Adjoint technique de 1ère classe	4	TC	35	2	2
C	Adjoint technique Principal de 2ème classe	2	TC	35	1	1
C	Agent de maîtrise principal	1	TC	35	1	
B	Technicien principal 2ème classe	1	TC	35		1
A	Ingénieur Territorial	1	TC	35	1	
FILIERE SOCIAL						
C	Agent social de 1ère classe	1	TC	35	1	
C	ATSEM 1ère classe	1	TC	35		1
C	ATSEM Principal 2ème classe	1	TC	35		1
C	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	2	TC	35		2
B	Educateur de jeunes enfants	1	TC	35	1	
FILIERE ANIMATION						
B	ETAPS	1	TC	35	1	
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
C	Brigadier	1	TC	35	1	
C	Brigadier chef principal	1	TC	35	1	
C	Chef de Police Municipale	1	TC	35	1	
TOTAL		48			34	14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications présentées et décide de valider le tableau des effectifs ainsi modifié.

2.2. Delta Sécurité – Contrat de surveillance 2011 (D)

Rapporteur : Yvette POURTIER

La société DELTA SECURITE effectue la surveillance du village en soirée et la nuit. Des rondes sont organisées à horaires variables durant la nuit.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction du contrat relatif à cette prestation avec ladite société pour 2011 pour un coût mensuel de 1 120,16 € HT.

M. le Maire précise que pour les prochaines années à compter de 2012 une nouvelle consultation sera lancée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du contrat conclu avec la société DELTA SECURITE pour l'année 2011 et autorise M. le Maire à le signer.

2.3. Ecoles – Mise en place d'un système de vidéosurveillance (I)

Rapporteur : Yvette POURTIER

Plusieurs incivilités ont été constatées au cours de la période estivale sur le site des écoles, notamment un début d'incendie au niveau des cyprès proches de l'école primaire. Afin de faire cesser ces actes avant qu'ils ne prennent une trop grande importance, il est proposé au Conseil d'approuver le lancement d'une réflexion sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur ce site et d'autoriser M. le Maire à rencontrer les services préfectoraux en charge de ce dossier.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

2.4. Crèche – Présentation du rapport du délégataire – Exercice 2010 (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le délégataire, la société Défi Crèche Cabriole a transmis le rapport d'activité annuel pour l'exercice 2010 du Multi-Accueil "La Cabriole".

L'établissement fonctionne 20 jours par mois pour une moyenne mensuelle de 6 000 heures facturées et affiche un taux d'occupation de 82%. La capacité d'accueil maximale est de 29 enfants.

Le coût horaire s'établit entre 1€ et plus de 2,75 € selon les ressources des familles.

Les enfants accueillis sont d'un âge compris entre 2 mois et demi et 4 ans.

La contribution de la commune pour 2010 s'établit à 47 667 € et celle prévue pour 2011 est de 53 101 €.

Mme BASNEL indique que le personnel est très impliqué et que le délégataire porte une attention particulière à la formation.

M. Marc TROUSSEL remarque que sur les 74 enfants accueillis de manière régulière à la crèche, 16 ne sont pas domiciliés sur Eyragues.

Mme BASNEL rappelle que les conditions d'accueil prévoient que les parents soit habitent

la Commune soit que l'un des parents travaille sur la Commune soit que les enfants d'une même fratrie soient accueillis.

M. TROUSSEL souhaite que le règlement de la crèche soit revu quant à cette dernière condition.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport du délégataire de la crèche.

2.5. SICAS – Présentation du rapport d'activité 2010 (D)

Rapporteur : Max GILLES

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SICAS a transmis à la Commune le rapport d'activité de son établissement.

Conformément aux dispositions du CGCT, M. le Maire rappelle que le SICAS a pour objet l'irrigation des terrains et que le canal des Alpines septentrionales est constitué de deux branches respectivement d'une longueur de 75 kilomètres et 45 kilomètres et irrigue directement ou indirectement l'espace géographique correspondant à la partie Nord du Département des Bouches-du-Rhône comprise entre la chaîne des Alpilles, la Durance et le Rhône.

La branche Sud dite « première branche » dessert les communes de Mallemort, Alleins, Lamanon, Sénas, Orgon, Plan d'Orgon, Eygalières, Mollèges, Saint Rémy de Provence, Eyragues, Noves, Mas Blanc des Alpilles, Saint Etienne du Grès.

La branche Nord dite « deuxième branche » dessert les communes de Châteaurenard, Rognonas, Graveson, Tarascon, Barbentane, Arles.

La dotation en période de plein arrosage est de 19 267 l/s, ce qui représente la dotation la plus importante dans le département et également dans la région PACA.

L'irrigation pratiquée est essentiellement gravitaire. La mission du syndicat est de fournir l'eau aux usagers en tête des filioles dérivées des branches du canal. Il n'est pas responsable de l'utilisation et de la répartition de l'eau.

Il précise qu'en 2010, le Canal des Alpines Septentrionales a véhiculé un volume d'eau de l'ordre de 186 Millions de mètres cubes au cours de l'année 2010 (135 millions pour la première branche et 51 millions pour la seconde branche) pour des surfaces irriguées desservies de l'ordre de 6000 hectares.

Il indique également que le syndicat a pris en charge la réalisation des travaux de réhabilitation des berges suite aux dégâts dus à l'épisode orageux de septembre 2010 pour un coût de 415 000 € et que le SICAS assiste la commune dans le montage du dossier de réalisation du bassin de rétention des chênes verts et que dans ce cadre il a permis d'obtenir un financement à hauteur de 60%.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du SICAS.

3. CCAS

3.1. Affaires administratives (I)

3.2. Colis alimentaires (I)

3.3. Protection des personnes âgées ou fragiles (I)

3.4. Enregistrement des personnes à risques (I)

M. Louis ROSELLO fait état du fonctionnement du CCAS, insistant sur l'importance des dossiers traités et évoquant la mise en place de colis alimentaires et l'attribution de bons d'achat permettant aux bénéficiaires d'acheter de la viande et des légumes afin d'améliorer leur équilibre alimentaire.

Il a également rappelé la nécessité d'enregistrer les personnes âgées ou fragiles afin de prévenir leur isolement et pouvoir intervenir en cas d'urgence.

Il a indiqué que la commune comptait 529 personnes de plus de 70 ans dont cinq de plus de 100 ans.

Il a enfin souligné le rôle de lien social rempli par le service de portage des repas.

4. Biens – Patrimoine – Travaux

4.1. Acquisition de terrain section BR (D)

Rapporteur : Max GILLES

La Commune a été informée par la SAFER d'un projet de vente d'un terrain sis lieudit "les Pouchons" section BR parcelles 92/95 et 98 pour une contenance de 1ha 52 a et 44 ca.

Au regard de la localisation de ces terrains, la Commune a demandé à la SAFER de faire usage de son droit de préemption en vue d'une rétrocession à la Commune dans le cadre de la constitution de réserves foncières, étant précisé que dans ce cadre la Commune s'engage à louer ces terrains pour une période de 15 ans à un agriculteur.

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer une promesse d'achat auprès de la SAFER au prix de 42 700 € hors frais de notaire de rétrocession restant à la charge de la commune, d'approuver la convention de portage à conclure avec la SAFER et de signer l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tout acte et tout document en vue de la réalisation de cette acquisition.

4.2. Vente Garage rue du Planet (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La commune d'Eyragues est propriétaire d'un garage de 31 m², cadastré AB 42, rue du Planet.

Lors du conseil municipal d'avril 2011, il a été proposé de vendre ce local au plus offrant. Les offres cachetées étaient remises en Mairie jusqu'à fin mai. Un panneau d'information avait été apposé sur le local pour indiquer aux riverains le projet de vente.

France Domaine a été saisi d'une demande d'estimation de ce bien et en a évalué la valeur vénale à 31 000 € HT.

La meilleure proposition d'achat émise par M. HIRSCH, s'établissant à 35 000 €, est conforme à l'estimation des Domaines.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente de ce bien à M. HIRSCH pour le prix de 35 000 € hors taxes et frais de notaire, à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette vente et autorise M. le Maire à signer tout acte et tout document en vue de la réalisation de cette opération.

4.3. Restaurant scolaire – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre (I)

Rapporteur : Michel LEYDET

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau restaurant scolaire, lors de la dernière séance du Conseil, ont été présentées les conclusions de l'étude énergétique.

Au regard de celles-ci, une consultation en procédure adaptée restreinte pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre a été initiée le 22 juillet, les candidatures devant être remises le 16 septembre prochain.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4.4. Lotissement la Fauvette – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre (I)

Rapporteur : Max GILLES

Au regard des négociations en vue de la conclusion d'une concession d'aménagement pour l'urbanisation du secteur de la Fauvette, il a été décidé d'étudier la faisabilité de la réalisation de cette opération en régie.

Aussi, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été engagée, les offres devant parvenir en mairie le 30 septembre prochain.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4.5. Programme de travaux – automne/hiver 2011 (D)

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le programme de travaux à engager par la Commune jusqu'à la fin de l'année et regroupant les opérations suivantes :

- Travaux de Voirie :
 - Chemin de Notre Dame
 - Route de Noves
 - Avenue du 8 mai.
 - Viabilisation des lots (3) Chemin de la Sablière
 - Réfection du réseau d'eau potable rue Gabriel Péri
- Réfection de la peinture du réservoir (La Boule Bleue)
- Réfection de la cour de l'école Primaire
- Choix d'un AMO pour les opérations de fin de contrat et de renouvellement de la DSP des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce programme et autorise M. le Maire à

engager les démarches en vue de sa mise en œuvre.

5. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Renouvellement du contrat d'assistance conclu avec la société SVP
- Conclusion d'une convention pour l'entretien d'articles de literie, vêtements divers, etc. appartenant à la Mairie par le service lingerie de l'EHPAD d'Eyragues
- Travaux de réfection des peintures des vestiaires (Foot et Rugby)
- Travaux Ecoles
- Travaux Crèche
- Location d'un minibus pour transport commission Villages Fleuris
- Réalisation d'une esquisse pour un projet de lotissement de 12 lots
- Traitement des platanes de la commune
- Remplacement de vitres

6. Divers

6.1. Maintien du taux réduit de TVA pour le cheval et les activités équestres (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Maire expose au Conseil Municipal la procédure en manquement actuellement instruite par la Cour de justice de l'Union européenne contre la France à la demande de la Commission Européenne en raison de l'application d'un taux réduit de TVA sur les activités équestres.

Cette procédure risque d'aboutir à la condamnation de notre pays et à une augmentation de la TVA applicable à ces activités de 5,5% à 19,6%.

Une telle hausse de la fiscalité applicable à cette filière économique, particulièrement développée dans notre département avec 232 structures associatives ou professionnelles et 18 500 licenciés, serait désastreuse pour ces structures, pour l'emploi et pour les familles qui ont choisi l'équitation comme loisir sportif et éducatif.

La fédération Française d'Equitation a établi une proposition en vue du maintien du taux réduit de TVA consistant à ajouter à l'article 279 du code général des impôts listant les activités bénéficiant du taux réduit de TVA les activités physiques et sportives utilisant des animaux ainsi que les installations agricoles nécessaires à cet effet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la démarche entreprise par la Fédération Française d'Equitation visant au maintien du taux réduit de TVA pour le secteur du Cheval et des activités équestres

6.2. Informations diverses :

M. le Maire informe que la campagne de lutte contre la chenille processionnaire aura lieu entre octobre et décembre. Les personnes intéressées par une intervention doivent se rapprocher de la société "Hibou Blanc"

M. le Maire, suite au versement de subventions, fait état des remerciements reçus des organismes suivants :

- *Amicale sportive*
- *Maison Familiale Rurale*
- *Solidarité paysanne Provence Alpes*
- *Chambre des Métiers et de l'Artisanat*

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'invitation émise par l'association Témoignage et Patrimoine à assister au vernissage de l'exposition "Le Costume d'Arles à travers les âges" le 7 octobre 2011 à 18h30 salle Baudile Lagnol.

M. le Maire fait part de la mise en place par la société SOGEDO d'un système de paiement des factures en ligne.

M. Patrick DELAIR souhaite souligner et remercier l'implication de l'équipe des services techniques pour le nettoyage des rues à l'occasion des fêtes.

Il demande en revanche que soit revu le fonctionnement des WC publics pendant les fêtes.

M. André RICARD signale un platane à couper et des tuyaux bouchés Avenue du 8 mai.

Mme Christiane MISTRAL informe qu'un groupe de Saint Martin de Crau est inscrit pour le circuit "De la graine à l'assiette" et ces personnes ayant émis le souhait de passer la journée sur Eyragues, le circuit sera complété par une visite de l'Eglise.

M. Pierre PANCIN s'associe à M. DELAIR pour remercier les services Techniques et étend ses remerciements aux services administratifs, à la Police Municipale et à toute l'équipe du Comité des Fêtes pour l'organisation des festivités de la Saint Symphorien.

Il précise que des aspects de l'organisation sont à améliorer et que l'animation du mardi après-midi aux arènes ne sera probablement pas rééditée l'année prochaine.

Mme Françoise BASNEL informe le Conseil municipal que le Centre aéré de cet été s'est bien déroulé et remercie l'ensemble des personnels.

M. le Maire remercie également l'ensemble des acteurs ayant participé au succès des festivités de la Saint Symphorien et notamment les forces de gendarmerie qui ont assuré une présence discrète mais importante permettant d'éviter tout incident.

Il souscrit à la proposition de M. PANCIN de ne pas renouveler l'organisation de courses de vachettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Yvette POURTIER

Max GILLES